

A 4 CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 32 rue Guersant
75017 PARIS
477 847 560 RCS PARIS

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2026
--

Mesdames et Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Lecture du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social ;
- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;
- Transformation de la Société en Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Confirmation des gérants.

Il paraît en effet opportun d'adopter cette nouvelle forme sociale pour les motifs suivants :

- La transformation en SELARL est motivée par la volonté des associés d'exercer leur activité libérale réglementée dans un cadre juridique conforme et adapté au développement du cabinet, mais également d'optimiser l'organisation sociale et fiscale de la société.

Cette transformation prendrait effet à compter de la décision de l'assemblée et l'ensemble des dispositions légales et statutaires régissant la Société sous sa nouvelle forme seraient applicables à l'établissement, au contrôle, et à l'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours.

La transformation de la société en SELARL n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La société continuera d'exister sous sa nouvelle forme juridique et conservera :

- sa dénomination sociale ;
- son siège social ;
- son objet social ;
- sa durée ;
- son numéro d'immatriculation au RCS.

Les parts sociales existantes resteront attribuées aux associés dans les mêmes proportions, sauf décision contraire de l'assemblée.

La transformation impliquera la mise à jour complète des statuts afin de les rendre conformes aux dispositions légales relatives aux sociétés d'exercice libéral.

Le projet de statuts modifiés est tenu à la disposition des associés.

Il est proposé que :

- Monsieur Luccioni Marc
- Madame Lenoir Florence

- Monsieur Monestier Pierre
- Monsieur Maine Pierre
- Madame Rouge Pauline

demeure gérants de la société sous sa nouvelle forme de SELARL.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir :

- approuver la transformation de la SARL en SELARL ;
- adopter les nouveaux statuts ;
- accomplir toutes formalités nécessaires auprès des administrations et organismes compétents.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux propositions ci-dessus énoncées.

La Gérance